



Dossier de presse

5 juillet 2024

Conseil de Métropole



SOMMAIRE

I. LES PREMIERS EFFETS POSITIFS DU PLAN DÉCHETS	05
Une réduction des déchets amorcée	
Accompagner les communes	
Embarquer les bailleurs et les syndicats de copropriétés	
II. MOBILITÉ, DES AVANCÉES POUR LES USAGERS	10
Le réseau de transport s'ajuste aux demandes des usagers et des communes	
Modernisation de l'alimentation électrique de l'étoile ferroviaire bordelaise	
Pôle d'échanges de la Gare Saint-Jean : une concertation en septembre	
Bordeaux Métropole soutient la promotion du vélo	
III. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : CONCERTER, AMÉNAGER ET PROMOUVOIR LE TERRITOIRE	14
Ancien site Ford, un bilan de concertation favorable	
OIM Bordeaux Aéroport, création d'un cheminement doux	
Le Pavillon, un port center pour la promotion des activités portuaires de Bordeaux	
Encourager l'accessibilité à la culture scientifique	
Le bail à construction, un dispositif original pour répondre aux besoins des entreprises	
IV. UN CADRE DE VIE ADAPTÉ POUR TOUS LES MÉTROPOLITAINS	17
Appel à projets du contrat de ville, 100 actions retenues	
Requalification des allées de Tourny à Bordeaux	
Bastide Niel, Bordeaux Métropole privilégie la voie de l'équilibre	
"100 Villes climatiquement neutres et intelligentes d'ici 2030", un nouveau financement pour Bordeaux Métropole	
Gérer les ouvrages hydrauliques et réhabiliter les digues	
Bordeaux Métropole contribue à la végétalisation des cours d'écoles	

Ce dernier conseil de métropole avant l'été, s'est déroulé dans une actualité locale et nationale dense. A la veille du second tour des élections législatives, le pont Simone-Veil sera inauguré le samedi 6 juillet.

Plusieurs délibérations ayant trait à la gestion des déchets ont occupé les échanges entre les élus. L'extension des consignes de tri lancée en janvier 2023 a donné un coup d'accélérateur et a permis de commencer à réduire les déchets. En dialogue constant avec les communes et les territoires voisins, Bordeaux Métropole poursuit ses actions pour proposer toujours plus de solutions aux habitants afin de traiter leurs déchets, à l'image des futures bornes à déchets alimentaires qui sont en cours d'installation pour une mise en service à la rentrée.

La mobilité demeure au cœur des préoccupations des Métropolitains. Pour toujours mieux desservir l'ensemble des habitants et des communes, le réseau TBM s'adapte une nouvelle fois. Ainsi, dès la rentrée, certaines lignes de bus seront modifiées et deux nouvelles lignes emprunteront le pont Simone- Veil dès le mois de juillet. Le RER métropolitain, récemment labélisé SERM (Service Express Régionaux Métropolitains) par l'Etat, poursuit son déploiement. A noter également, une concertation sera lancée du 2 septembre au 11 octobre sur l'aménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare Saint-Jean.

Privilégiant le dialogue avec les habitants, Bordeaux Métropole les a concertés au sujet de la réindustrialisation des anciens terrains Ford à Blanquefort. Objectifs : mieux anticiper les aménagements, la gestion des flux, la programmation des emplois, et la préservation de la mémoire historique du site. Bordeaux Métropole soutient également l'identité maritime et industriel de son territoire en étant partie prenante de la création d'un « Port center » avec le Grand Port Maritime de Bordeaux.. Le Pavillon, sera situé aux Bassins à flot et sera dédié à l'interprétation et à la promotion des activités portuaires de Bordeaux.

En requalifiant les espaces publics, en proposant du logement adapté aux besoins de chacun, Bordeaux Métropole agit pour un cadre de vie apaisé. La métropole anticipe également la vulnérabilité de son territoire en optimisant la gestion des ouvrages hydrauliques et en réhabilitant les digues.

LES AGENTS DE BORDEAUX MÉTROPOLE S’AFFICHENT EN GRAND FORMAT

Depuis vendredi 21 juin, un habillage de 15 mètres de long sur 7 mètres de large mettant à l’honneur les agents métropolitains a pris place sur la façade de l’hôtel de Bordeaux Métropole. Première du genre sur ce bâtiment, cette campagne s’inscrit dans le droit fil du slam créé lors des vœux 2024, « La métropole au cœur battant ». Parce que « le cœur battant » de la Métropole, c’est aussi le travail quotidien de ses agents pour les habitants.



Retrouvez le slam "La métropole au coeur battant", un texte ciselé par Maras, slameur bordelais, auteur, compositeur et interprète sur la chaîne YouTube de Bordeaux Métropole.



I. LES PREMIERS EFFETS POSITIFS DU PLAN DÉCHETS

Deux ans après l'adoption du plan stratégique déchets par Bordeaux Métropole en mars 2022, des résultats significatifs sont enregistrés. Pour rappel, ce plan comporte deux volets : la réduction des déchets et la valorisation (récupération, réutilisation, régénération, recyclage). Si cette réduction se confirme, l'objectif de diminuer le volume des déchets de 15 % par habitant d'ici 2030 sera atteint.



© JB Menges - Bordeaux Métropole

Une réduction des déchets amorcée

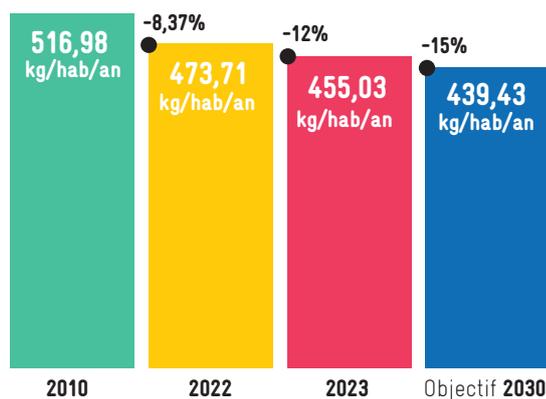
Délibération 19

Le rapport annuel sur la collecte et le traitement des ordures ménagères en 2023 montrent des résultats encourageants.

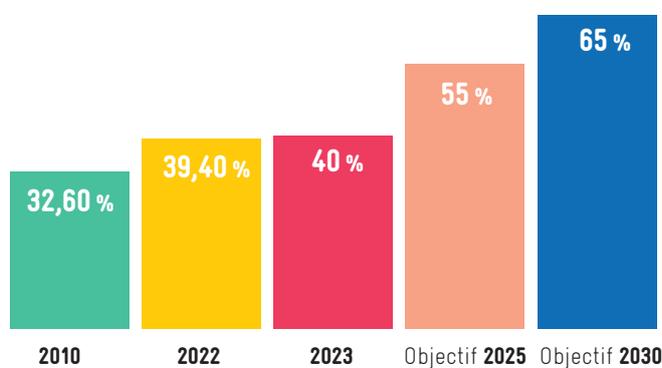
2023 marque un tournant dans la mise en œuvre concrète de la feuille de route déchets avec le lancement de l'extension des consignes de tri : tous les emballages en plastique, en métal et les papiers sont désormais triés.

Ces nouvelles consignes ont permis d'**augmenter la collecte sélective de + 3,83 % en 2023**. Par répercussion, **le tonnage des déchets de la poubelle noire a baissé de - 10.96% entre 2021 et 2023**. Ces résultats démontrent l'engagement des habitants à trier plus efficacement leurs déchets.

Objectif 1 : réduire de 15% d'ici 2030 les déchets de la poubelle noire par rapport à 2010



Objectif 2 : augmenter la valorisation des déchets de la poubelle noire afin d'atteindre 55% en 2025, 60% en 2030 et 65% en 2035



Le bilan des opérations de collectes 2023 versus 2022

- **Ordures ménagères**

215,92 kg/an/habitant soit - 14,03 kg/habitant qu'en 2022

- **La collecte sélective**

72,37 kg/an/habitant soit +1,59% qu'en 2022

Cette collecte inclut :

- les emballage ménagers : 46,90 kg/an/habitant soit +1,73 kg/habitant qu'en 2022
- le verre : 46,90 kg/an/habitant soit +1,73 kg/habitant qu'en 2022

- **Les biodéchets**

38,21 kg/habitant – pas de collecte en 2022

- **La collecte en centre de recyclage**

166,70 kg/an/habitant soit -5,81 kg/habitant en 2022

Les chiffres montrent une tendance générale à la réduction des déchets collectés par habitant. La collecte des biodéchets actuellement très faible est un véritable défi pour 2024.

Pour absorber ces flux, Bordeaux Métropole a modernisé et agrandi le centre de tri de Bègles, avec un tri des déchets ultraperformant. L'ouverture de la Maison RêVée à Bègles, un lieu dédié au zéro déchet, reflète également la volonté de la Métropole de promouvoir des pratiques durables.

Tout l'enjeu est la réduction des biodéchets. Il n'y a pas de solution unique car il y a des typologies différentes de logements (collectif ou individuel), avec ou sans jardin... La Métropole a donc mis en place toutes les solutions possibles pour trier les déchets verts et les déchets alimentaires.

- **Le broyage**

En 2023, 66 opérations de broyage de végétaux des habitants ont eu lieu dans des centres de recyclage et dans des espaces publics. Au total, ce sont 907 foyers qui ont pu bénéficier de ce service.

- **Le compostage partagé**

Les résidents en habitat collectif se mobilisent de plus en plus pour gérer des sites de compostage partagé : 286 sites actifs ont été accompagnés par Bordeaux Métropole ce qui correspond à 8 392 habitants pratiquant le compostage partagé.

- **La distribution de composteurs individuels**

En 2023, 10 525 composteurs ont été distribués ce qui porte à 64 629 le nombre de composteurs distribués depuis 2012.

Les nouveaux dispositifs de collecte des déchets (ateliers, formations, expérimentations...) visent à ancrer des habitudes vertueuses auprès des habitants, gestionnaires de l'habitat...

Et 2024 ? Les bornes à déchets alimentaires

Depuis le mois de janvier 2024, la Métropole met en place **des solutions pour collecter les déchets alimentaires de ses habitants**. L'une des solutions les plus efficaces, surtout à grande échelle, est de **mailler le territoire avec des bornes de collecte**. De la même manière que chacun se rend au conteneur à verres le plus proche pour jeter bouteilles et bocaux, il jettera ses déchets alimentaires dans les bornes prévues à cet effet.

Depuis le mois de mai 2024, Bordeaux Métropole déploie sur son territoire des bornes pour recueillir les déchets alimentaires des habitants. C'est une première étape d'installation avant leur mise en service réelle estimée au mois de septembre 2024.



© JB Menges - Bordeaux Métropole

Accompagner les communes

Délibération 17

Pour renforcer ces premiers résultats positifs, la Métropole propose aux 28 communes de bénéficier d'un dispositif de soutien financier dans le domaine de la prévention des déchets. Ce dispositif va compléter les actions portées et financées par Bordeaux Métropole et développer des actions complémentaires. Pour être éligible, elles doivent s'intégrer dans un de ces 3 domaines :

- Prévention / Évitement direct du déchet ;
- Valorisation matières ;
- Changement de regards sur les déchets.

Chaque action retenue sera financée par Bordeaux Métropole à hauteur maximum de 70% dans la limite de 10 000 euros par an et par commune.



Embarquer les bailleurs et les syndicats de copropriétés

Délibération 18

Le deuxième axe du plan déchets est la valorisation sous forme de matières avant la valorisation énergétique (chaleur, électricité, gaz). Le potentiel d'amélioration de la valorisation en matières se situe principalement dans les logements collectifs.

À ce titre, les bailleurs sociaux et syndicats de copropriété jouent un rôle important pour accompagner l'appropriation du geste de tri par leurs résidents.

Afin de renforcer l'existant et inciter à l'émergence de nouvelles actions pour répondre aux enjeux et ambitions, Bordeaux Métropole lance un appel à projets pour 2025 portés par les bailleurs sociaux et les syndicats de copropriété.

Il permettra de soutenir financièrement les projets qui accompagnent les habitants métropolitains vers une amélioration du tri en quantité et en qualité, ainsi que sur la prévention des encombrants.

Vote du budget supplémentaire

Délibération 5

À la suite du vote du Budget primitif 2024 et de l'adoption du Compte administratif 2023, les élus métropolitains ont voté le budget supplémentaire pour 2024. Ce budget intègre les reports de l'exercice 2023, les nouvelles recettes et dépenses, ainsi que divers ajustements budgétaires, équilibrant 383 256 755,10€ en dépenses et 480 084 484,08€ en recettes, générant ainsi un excédent global de 96 827 728,98€.

En plus de ces montants, des autorisations d'engagement et de programme pour un total de 45,7 M€ sont prévues, couvrant notamment 29,8 M€ pour la mise en état correct des groupes scolaires, 25,3 M€ pour le projet d'OIM Arc rive droite, ainsi que des projets d'assainissement et la gestion des eaux pluviales urbaines.

Ces ajustements et nouvelles initiatives montrent une gestion budgétaire proactive et équilibrée, avec un excédent en hausse de 56% par rapport à l'année précédente. Cette approche financière permet à Bordeaux Métropole de maintenir ses efforts pour répondre efficacement aux besoins croissants de ses habitants, en soutenant des projets pour le développement urbain et la qualité de vie des Métropolitains.

Pour mémoire, le budget 2024 s'élève à plus de 2 milliards d'euros, et malgré une conjoncture inflationniste, la gestion saine et dynamique des deniers métropolitains permet de placer Bordeaux Métropole sur la première marche du podium des métropoles qui investissent le plus en France.



© C. Goussard-Bordeaux-Métropole

Contrats de co-développement de 6^e génération

À l'occasion de la signature des nouveaux contrats de co-développement, les maires des 28 communes de Bordeaux Métropole ont posé tous ensemble avant le Conseil de métropole. Les contrats de co-développement reflètent l'ADN de Bordeaux Métropole. C'est l'outil de contractualisation avec les communes du territoire qui permet de planifier et équilibrer leurs actions par des engagements réciproques et négociés. Il est le fruit d'un dialogue permanent entre la Métropole et les communes pour réaliser des projets à l'échelle métropolitaine ou communale.

II. MOBILITÉ, DES AVANCÉES POUR LES USAGERS

Le réseau de transport s'ajuste aux demandes des usagers et des communes

Délibération 30

Après une phase de découverte, les usagers se sont bien approprié le nouveau réseau TBM mis en service à la rentrée scolaire 2023. On constate une hausse de 4,2% du trafic voyageurs, de 8,4% des abonnements et de 7,7% des recettes commerciales entre septembre et décembre 2023 par rapport à la même période en 2022.

Deux projets structurants ont impacté positivement le réseau : la mise en service de la ligne du Bus Express Saint-Aubin-de-Médoc - Bordeaux, appelée ligne G, depuis le 1^{er} juin, et l'ouverture du pont Simone Veil le 8 juillet qu'emprunteront les lignes 6 (Floirac Dravemont / gare Saint-Jean) et 54 (La Gardette-Bassens-Carbon Blanc / Lormont / Cenon / Floirac-Dravemont / Arena / Terres Neuves / Bordeaux Brulatour).

Peu après la mise en service du nouveau réseau et malgré une pénurie de conducteurs, des ajustements ont été apportés, notamment sur les lignes 31, 38, 52, 72, 79, 84, 85 ainsi que sur plusieurs circuits scolaires Scodi.

Les communes ont également demandé des modifications d'itinéraires ou de fréquence, lors de réunions en janvier 2024. Chacune de ces demandes et notamment celles en lien avec l'offre a fait l'objet d'une analyse approfondie par l'exploitant et les services de Bordeaux Métropole.



© JB Menges - Bordeaux Métropole

Les changements retenus pour la rentrée seront les suivants :

- **Concernant le nouveau terminus de la Lianes 4 à l'arrêt Palais de Justice**, et pour répondre à la problématique appuyée par les communes de Bordeaux, Pessac et Talence, il est prévu de fusionner les itinéraires des Lianes 1 et 4. Cette fusion permettra d'assurer une correspondance, quai à quai à l'arrêt Palais de Justice sur le Cours d'Albret, entre la Lianes 4 et les autres lignes du secteur, de rapprocher les usagers de la Lianes 4 de la place Gambetta grâce à la desserte de l'arrêt Gambetta-Meriadeck, mais également de renforcer la fréquence à 10 min sur l'itinéraire de la ligne 1 (Mérignac-Beaudésert / Gambetta-Mériadeck-Palais de Justice). De plus, cet ajustement peut être réalisé à moyens conducteurs et véhicules constants.
- **Dans le secteur du quartier de Chambéry à Villenave d'Ornon, il est prévu d'anticiper la pleine fréquence de la ligne 5 (7'30) dès 7h00 au lieu de 8h00.** Cette anticipation aura pour conséquence un allègement d'offres en heures creuses à partir de 10h00. Cet ajustement peut être effectué à moyens constants et répond également à une attente exprimée par la commune de Talence.
- **Concernant la desserte du centre-ville de Gradignan**, il est prévu de réaffecter, provisoirement et sans présager des résultats des études Bus Express pour 2027, les parcours de la branche de la ligne 31 de Photonique sur Gradignan centre pour retrouver une fréquence de 10 min en HP sur la liaison Gradignan-Campus-Gare SNCF Saint-Jean. En compensation sur Photonique, il est prévu d'étendre l'itinéraire, l'amplitude et les jours de fonctionnement de la ligne 34 (Mérignac-Les Pins – Pessac Unitec) jusqu'à Talence Peixotto. La ligne 21 sur Gradignan sera supprimée afin d'éviter de générer une suroffre importante sur ce secteur. Cette évolution permet de répondre aux besoins de la commune de Gradignan à moyens constants tout en apportant une amélioration significative aux besoins de déplacements des communes de Pessac et Talence.
- **Certaines autres demandes de communes pourront être mises en place**, en particulier, le renforcement d'offres sur les lignes 25 (Bouliac-Floirac-Bordeaux) par l'ajout d'un renfort en heures de pointes, sur les lignes 23 (Bègles-Talence-Bordeaux-Le Bouscat) et 35 (Bègles-Talence-Pessac-Mérignac-Eysines-Bruges-Bordeaux) par une anticipation de la pleine fréquence de ces deux lignes et sur la ligne 89 le samedi. Ces mesures répondent à des besoins identifiés à moyens quasiment constants.

Modernisation de l'alimentation électrique de l'étoile ferroviaire bordelaise

Délibération 35

Dans le cadre des grands projets ferroviaires du RER Métropolitain et des Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux (AFSB), une modernisation des modalités d'alimentation électrique de l'étoile ferroviaire bordelaise est nécessaire.

On notera les adaptations suivantes :

- Le remplacement de la sous-station de Saint-Médard-d'Eyrans pour le projet des AFSB ;
- L'ajout de sous stations entre Bordeaux et Arcachon à Canauley et Gazinet, ainsi que l'aménagement des terminus à Langon, Libourne, Arcachon et Saint-Mariens, pour les besoins du RER Métropolitain ;
- Le déploiement des trains à batteries, selon une stratégie régionale sur le matériel roulant, qui devrait bénéficier à la ligne du Médoc et à d'autres lignes au nord-est du département.

Les équipements d'alimentation électrique des lignes implanté en proximité immédiate de Bordeaux sont commandés par le Central Sous-Station (CSS), situé en gare de Bordeaux Saint-Jean. Les changements à opérer sur les modalités d'alimentation des lignes imposent de moderniser ce Central Sous-Station, dont la technologie ancienne ne permet pas de les intégrer.

Les phases d'études techniques ont pu être réalisées, initialement portées par la Région Nouvelle Aquitaine et l'Etat au niveau financier, et la SNCF au niveau technique. Etant donné les liens directs avec les projets de RER Métropolitains et des Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux pour lesquels la Métropole est partie prenante, la Métropole est appelée à cofinancer la phase de travaux de cette opération. Le coût des travaux est estimé à 3 020 000 € courants HT. Le plan de financement prévoit une participation de la Métropole à 13,33 %, soit 402 665,66 € courants HT, à niveau équivalent à la Région et au Département, l'Etat finançant pour sa part 60 %. La durée prévisionnelle de l'opération est de 18 mois, pour une mise en service projetée fin 2025.

Pôle d'échanges de la Gare Saint-Jean : une concertation en septembre

Délibération 36

Le pôle d'échanges de la gare Saint-Jean a été inauguré en 2011. L'augmentation significative de la fréquentation du pôle (26 millions de voyageurs en 2022 contre 11 millions en 2014), liée au développement de nouvelles offres (LGV, RER métropolitain..) et confrontée à la relative étroitesse du site, génèrent aujourd'hui des dysfonctionnements importants : surutilisation des espaces par du stationnement illégitime de voitures, des deux-roues motorisés, des vélos et du free-floating, circulation automobile de transit impactant l'accessibilité à la gare, mélange des flux piétons, vélos, tramway... Ces points de saturation justifient le projet notamment pour améliorer l'accès aux souterrains depuis les quais, aux parvis et au hall2.

Le constat de ces dysfonctionnements, l'évolution du quartier dans le cadre d'Euratlantique et la nécessité de renforcer les questions de sécurité invitent à repenser l'aménagement du pôle, afin de l'adapter aux besoins des voyageurs et des riverains. Ainsi, un premier plan-guide du pôle à l'horizon 2030 a été validé par la Métropole, la Ville de Bordeaux, la Région, la SNCF et l'EPA Euratlantique en décembre 2022. Il vise notamment à garantir l'accessibilité tous modes à la gare, en améliorant tant la performance intermodale que le confort des usagers et riverains.

À ce stade, on peut estimer que le coût du pôle d'échanges se situe désormais autour de 80 à 100 M€. Cette opération a été retenue dans le cadre du programme européen Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe, avec un financement de 50 % du coût des études opérationnelles (études avant-projet et projet) du pôle (soit 1,15 M€ sur 2,3 M€). **Il s'agit du seul pôle en France retenu par l'Europe dans le cadre de ce programme.**

Le Conseil métropolitain d'avril a adopté la convention de financement de l'avant-projet du pôle, estimé à 810 k€ (coût d'étude SNCF net de TVA) et financé à 50 % par l'Union européenne, 23 % la Métropole, 17 % la Région et 10 % la Ville de Bordeaux. À la demande de la Métropole, la Région et la Ville, et au regard de l'importance de la gare de Bordeaux Saint-Jean, le Préfet a confirmé la participation de l'Etat à l'avant-projet à parité avec les collectivités.

Le projet de pôle porte sur du foncier appartenant à la fois à la SNCF et à la Métropole. Pour une meilleure cohérence, il a été décidé d'une maîtrise d'ouvrage unique dans le pilotage des études d'avant-projet et des procédures réglementaires associées, telle que la concertation, et de les confier à la SNCF, en coordination étroite avec la Métropole.

Le projet de pôle d'échanges s'inscrit dans les objectifs du schéma des mobilités de la Métropole et vise notamment à répondre à l'augmentation prévisionnelle de la fréquentation. **La fréquentation de la gare Saint Jean connaît actuellement la plus forte croissance parmi les grandes gares de province (+8,5% entre 2015 et 2022) notamment liée à la mise en service de la LGV SEA en 2017.**

On observe en 2023, un record de fréquentation avec 28 millions de voyageurs. La gare accueille 400 trains par jour. À l'horizon 2030, la fréquentation est estimée à 31 millions de voyageurs (37 millions de personnes avec les non-voyageurs).

Le projet de pôle de la gare Saint-Jean est soumis à une concertation publique obligatoire au titre du Code de l'urbanisme, au regard des aménagements prévus et du montant des investissements. Elle sera pilotée par la SNCF en lien avec la Métropole et les partenaires (Etat, Région, Ville, en se conformant aux exigences de l'Europe) et se tiendra du 2 septembre au 11 octobre. L'objectif est de recueillir l'avis des usagers et riverains du pôle afin que le projet réponde au mieux aux besoins.



Bordeaux Métropole soutient la promotion du vélo

Délibération 73

Bordeaux Métropole accorde 56 000 € par an (soit 280 000 € au total) à chacune des cinq associations qui concourent de par leurs actions au développement de la pratique du vélo sur le territoire métropolitain :

- À Bègles avec l'association Cycles & Manivelles ;
- À Pessac avec par l'association Etu'Récup ;
- À Mérignac avec l'association Léon à vélo ;
- Sur les communes de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac avec l'association Vélo-Cité ;
- À Bruges avec l'association Garage Moderne.

Par ailleurs, la métropole a fait don aux associations de 409 vélos réformés de l'ancienne Maison Métropolitaine des Mobilités Alternatives.

III. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : CONCERTER, AMÉNAGER ET PROMOUVOIR LE TERRITOIRE

Ancien site Ford, un bilan de concertation favorable

Délibération 74

Le projet de réindustrialisation de l'ancien site Ford à Blanquefort se poursuit. À la suite de la fermeture de l'usine Ford en 2019, entraînant la suppression de 849 emplois, Bordeaux Métropole, aux côtés de la ville de Blanquefort et de la Région Nouvelle-Aquitaine, a entrepris de redévelopper ce pôle industriel. L'opérateur AX TOM travaille sur l'aménagement des 50 hectares afin de réintroduire des activités industrielles et artisanales tout en créant un environnement urbain durable. Des études environnementales et pré-opérationnelles ont été lancées pour assurer une transition respectueuse de l'écosystème local. Le projet est aligné avec les objectifs de développement économique de Bordeaux Métropole, favorisant l'efficacité énergétique et la transition écologique.

Le bilan de la concertation menée du 19 mars au 26 avril 2024 est favorable, montrant un soutien majoritaire et soulignant la qualité des aménagements, la gestion des flux, la programmation des emplois, et la préservation de la mémoire historique du site.

OIM Bordeaux Aéroparc, création d'un cheminement doux

Délibération 13

L'OIM Bordeaux Aéroparc, lancé en 2015, est un territoire prioritaire pour le développement économique de Bordeaux Métropole. S'étendant sur 3 458 hectares autour de l'aéroport, il abrite de grandes réserves foncières et des acteurs majeurs de la filière aéronautique-spatial-défense, ainsi que des PME, PMI et start-ups. Ce développement vise à équilibrer la préservation d'espaces naturels et l'aménagement de nouveaux terrains économiques.

Dans ce cadre, l'OIM Bordeaux Aéroparc inclut une opération d'aménagement sur 2 515 hectares, pour créer un village industriel d'ici 2030. Cette opération soutient les acteurs économiques dans leur transition environnementale, valorise le paysage, apaise les déplacements et renouvelle les espaces publics, garantissant un cadre de vie qualitatif pour les salariés et habitants.

Le projet d'aménagement du chemin des Boucheries transforme un ancien chemin rural en un itinéraire pour les mobilités douces, avec 3,2 km de chemin nature dédié aux piétons et cyclistes entre Le Haillan et Mérignac. Il intègre le chemin au réseau de mobilités douces, dessert des pôles économiques clés et préserve le patrimoine végétal, servant également de corridor écologique transversal.

Estimé à 2,1 millions d'euros, l'aménagement du chemin des Boucheries est un élément clé des cheminements doux, reliant divers espaces publics et sites d'emploi majeurs. Ce projet s'inscrit dans la transformation du secteur Nord Aéroparc, combinant développement économique et préservation des paysages naturels.

Les Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) de Bordeaux Métropole

Les Opérations d'Intérêt Métropolitain (OIM) sont des territoires stratégiques définis par Bordeaux Métropole pour stimuler le développement économique et l'innovation. Ces grands projets d'aménagement ont pour but de renforcer l'attractivité de la métropole et de créer une dynamique économique bénéfique pour toutes les communes environnantes. Chaque OIM est conçue en cohérence avec les atouts spécifiques de son territoire, permettant une croissance économique structurée et équilibrée. En attirant de nouvelles activités économiques, ces opérations améliorent la qualité de vie des habitants tout en préservant l'environnement naturel des zones concernées.

- **OIM Bordeaux Aéroparc** : créée en 2015, cette OIM s'étend sur les communes de Mérignac, Le Haillan, Saint-Médard-en-Jalles et Martignas-sur-Jalle, focalisée sur le développement de la filière Aéronautique-Spatiale-Défense et les industries à haute valeur ajoutée.
- **OIM Bordeaux Inno Campus** : créée en 2016, elle couvre 1 500 hectares et 6 communes (Bordeaux, Pessac, Talence, Gradignan, Mérignac, et Canéjan). Elle se concentre sur l'innovation, l'emploi, et l'adaptation aux transitions écologiques, regroupant des projets structurants comme le réseau de chaleur sud métropole et l'Opération Campus.
- **OIM Arc Rive Droite** : lancée en 2021, cette OIM couvre 12 500 hectares et 11 communes de la rive droite, visant à rééquilibrer le dynamisme économique entre les rives gauche et droite. Elle se concentre sur la transition écologique et la dynamique économique, soutenant des projets d'écoconstruction et de rénovation énergétique

Le Pavillon, un port center pour la promotion des activités portuaires de Bordeaux

Délibération 16

L'identité maritime de Bordeaux, marquée par son fleuve, ses quais et son patrimoine, est renforcée par le rôle économique du Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB). Le GPMB a initié en 2022 une concertation pour créer un Port center à Bordeaux, inspiré par le succès de centres similaires au Havre, à Anvers et à Montréal.

Le projet, nommé « Le Pavillon », sera situé aux Bassins à flot et comprendra 500 m² dédiés à l'interprétation et à la promotion des activités portuaires de Bordeaux. Bordeaux Métropole, en tant que membre fondateur de l'association « Le Pavillon – Bordeaux Port center », participera à la gouvernance de ce Port center, qui abritera également un centre d'affaires de 1000 m².

Le financement total du Port center est estimé à 2,42 millions d'euros. Le calendrier prévoit l'immatriculation de l'association en juillet 2024, le lancement du concours d'architecte en septembre 2024, et l'ouverture au public en 2026/2027, avec des actions préliminaires dès 2024. Bordeaux Métropole soutient ce projet, aux côtés du Grand Port Maritime de Bordeaux et de l'Union maritime et portuaire de Bordeaux (UMPB) en ligne avec ses objectifs de développement éco-responsable et de valorisation du patrimoine maritime.

Encourager l'accessibilité à la culture scientifique

Délibération 11

Cap Sciences, créé en 1995 à Bordeaux, est reconnu pour ses expositions, événements et partenariats. Situé au Hangar 20 et présent dans d'autres villes via divers programmes, il touche annuellement plus de 300 000 personnes. Soutenu par Bordeaux Métropole depuis 2004, la nouvelle convention triennale 2024-2026 vise à renforcer les actions hors site et les transitions sociétales. Malgré les impacts du COVID, Cap Sciences a maintenu une programmation diversifiée, incluant « Pop Up Sciences » et des ateliers itinérants.

En 2024, pour ses 30 ans, l'accent sera mis sur l'accessibilité à la culture scientifique, ciblant jeunes et publics éloignés avec des investissements dans l'espace public et des innovations digitales. Bordeaux Métropole accorde à Cap Sciences un soutien financier de 368 000 € pour son fonctionnement, 145 000 € pour des investissements et 120 000 € sur trois ans pour de nouvelles expositions.



Le bail à construction, un dispositif original pour répondre aux besoins des entreprises

Délibération 75

La société Alter Oak est spécialisée dans les fûts usagés et les fûts neufs pour la maturation des spiritueux et des bières. Grâce à son savoir-faire, l'entreprise fait face à un important développement de ses activités. Actuellement implantée au Bouscat dans des locaux, en fin de bail, trop exigus et inadaptés à l'évolution de ses activités, la société était à la recherche d'un bâtiment plus grand et plus fonctionnel.

Pour répondre à son besoin de développement, Bordeaux Métropole lui a proposé, en location dans le cadre d'un bail à construction, une parcelle d'environ 5 388 m² dans la zone industrielle de Blanquefort. Ce terrain fait partie de ceux sur lesquels Bordeaux Métropole a décidé d'expérimenter la commercialisation par la prise à bail de longue durée.

La solution d'un bail à construction a été choisie, ce mécanisme foncier est comparable au bail emphytéotique dont l'existence est conditionnée à la construction par le preneur d'un ou plusieurs immeubles dans son périmètre. A l'échéance du bail Bordeaux Métropole récupèrera les immeubles et l'installation présents sur l'emprise donnée en location. Le bail à construction signé avec la société Alter Oak est conclu pour une durée de 50 ans et pour un loyer de 6976 € hors taxes par an que la société paiera de manière annuelle.

IV. UN CADRE DE VIE ADAPTÉ POUR TOUS LES MÉTROPOLITAINS

Appel à projet du contrat de ville, 100 actions retenues

Délibération 34

Le nouveau contrat de ville 2024-2030 de Bordeaux Métropole, a été approuvé lors du conseil du 12 avril 2024, et signé le 22 avril 2024. La Métropole compte désormais 23 quartiers prioritaires répartis dans 12 communes, représentant 70 700 habitants. Ce contrat identifie 18 orientations stratégiques autour de cinq grands axes : accès à l'emploi, émancipation, adaptation aux transitions, attractivité et sécurité, et inclusion active.

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole soutient financièrement les acteurs intervenant dans les quartiers fragiles, en lançant un appel à projets commun avec l'Etat doté de 545 000 €. Les objectifs prioritaires incluent l'insertion professionnelle, l'accès aux formations linguistiques, l'accès aux droits et la citoyenneté, et l'accompagnement des habitants dans la transition écologique.

219 projets ont été déposés pour un montant total de plus de 1,9 M€.

Parmi eux, 100 actions ont été retenues, incluant 17 nouveaux projets, totalisant 545 000 € de subventions.

Les crédits sont répartis comme suit : 399 500 € pour l'accès à l'emploi, 74 000 € pour l'émancipation, 18 000 € pour les transitions, 51 000 € pour l'attractivité et la sécurité, et 2 500 € pour l'inclusion active.

Requalification des allées de Tourny à Bordeaux

Délibération 52

La requalification des allées de Tourny à Bordeaux prévoit un aménagement complet de l'espace public, incluant l'éclairage, le mobilier, les espaces verts et l'esplanade centrale. La Ville de Bordeaux a sollicité Bordeaux Métropole pour réaliser ce réaménagement global. Pour assurer une cohérence et une coordination optimales, Bordeaux Métropole gère l'ensemble du projet.

La maîtrise d'ouvrage unique de l'ensemble de l'opération a donc été confirmée lors de ce conseil. Le coût total du projet est estimé à 15 millions d'euros TTC.

La Ville de Bordeaux sera redevable à titre prévisionnel, envers la Métropole de 1 000 000 € TTC au titre des aménagements transitoires et 6 500 000 € TTC au titre des aménagements définitifs. Une convention devra être signée pour contractualiser les engagements des deux collectivités.



© JB Menges - Bordeaux Métropole

Bastide Niel, Bordeaux Métropole privilégie la voie de l'équilibre

Délibération 44

Le rapport de la chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine (CRCNA) sur le contrôle des comptes et de la gestion de la société anonyme d'économie mixte locale Bordeaux Métropole Aménagement (BMA) pour les exercices 2018 et 2022 a été présenté aux élus métropolitains. Le rapport relève une gestion satisfaisante de la société.

Une partie de ce rapport porte sur l'activité de la SAS Bastide Niel dans laquelle BMA détient 51% et qui est détentrice du contrat d'aménagement de la ZAC éponyme. Le compte rendu revient sur la place singulière de l'écosystème Darwin au sein de cette opération d'aménagement contribuant par ailleurs à son originalité et au rayonnement de l'agglomération bordelaise. La CRC évoque l'impact financier de l'intégration progressive de Darwin au sein du périmètre de la ZAC et la nécessité d'ajuster le bilan général de l'opération. Bordeaux Métropole a anticipé cette demande lors du conseil du 12 avril dernier en votant un accroissement de la participation au budget de la ZAC (4,47 M €) correspondant à l'adaptation de la programmation.

«100 Villes climatiquement neutres et intelligentes d'ici 2030», un nouveau financement pour Bordeaux Métropole

Délibération 32

En 2022, Bordeaux Métropole a approuvé son Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET) et a été sélectionnée par la Commission européenne dans le cadre de la Mission «100 Villes climatiquement neutres en carbone et intelligentes d'ici 2030». Grâce à cette mission, Bordeaux Métropole fait partie d'un réseau européen pionnier en transition écologique. Pour accélérer ses objectifs, Bordeaux Métropole a répondu au troisième appel à projets des Villes Pilotes avec l'Université de Bordeaux, en présentant le projet *Acting By Collaborating Differently* (ABCD).

Ce projet, visant à diffuser le savoir et encourager l'action en impliquant les habitants et les acteurs locaux, a été retenu le 6 mai 2024 pour un soutien financier de 600 000 € de l'Union européenne. Il débutera le 2 septembre 2024 pour 24 mois, avec Bordeaux Métropole comme coordinateur. L'Université de Bordeaux mobilisera deux entités pour ce projet : l'Institut des Transitions et le Service Sciences pour Tous.

Le budget total du projet est de 600 000 €, financé à 100 % par l'Union européenne. Bordeaux Métropole assurera la coordination administrative, juridique et financière du projet.

Gérer les ouvrages hydrauliques et réhabiliter les digues

Délibération 71

La gestion des niveaux d'eau des Jalles du bassin versant de la Jalle de Blanquefort est assurée par plusieurs ouvrages hydrauliques, en particulier dans le secteur aval, où la Jalle traverse des zones humides riches en biodiversité et la vallée maraîchère. Ces structures permettent l'irrigation de la vallée maraîchère et jouent un rôle important dans la prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques. Différents acteurs, dont Bordeaux Métropole, les Associations syndicales autorisées (ASA), l'Union des Marais, des propriétaires privés, et le gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale des Marais de Bruges, participent à la gestion de ces ouvrages. Pour améliorer ce travail partenarial, un protocole de gestion coordonnée a été mis en place. Ce protocole s'inscrit dans le cadre du programme pluriannuel de gestion (PPG) de la Jalle de Blanquefort 2021-2030, élaboré par Bordeaux Métropole en concertation avec les acteurs locaux.

Objectifs : la préservation des milieux aquatiques, l'irrigation agricole, et les usages d'agrément et privés

Le protocole concerne huit ouvrages hydrauliques : sur l'axe Jalle nord (l'écluse de Majolan, les vannes de sortie de Majolan, et l'écluse Zone Franche) et sur l'axe Jalle sud (le Moulin Blanc, le Moulin Noir, l'écluse de Baron, l'écluse du Pont de l'Ile, et Grattequina).

Délibération 72

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, Bordeaux Métropole prévoit de réhabiliter 17 km de digues sur les 32 km qui protègent la Presqu'île d'Ambès. La presqu'île, vulnérable aux inondations fluvio-maritimes, est protégée par des digues datant des années 1950, nécessitant une réhabilitation pour assurer la sécurité des personnes et des biens face à la montée des eaux.

Les travaux de réhabilitation, évalués à 30 millions d'euros HT, concerneront plusieurs secteurs : Saint-Vincent-de-Paul, Ambès Dordogne, Ambès Garonne, Saint-Louis-de-Montferrand, Bassens, la Palanque et Ambès Garonne aval. Les interventions incluront la reconstruction de digues en remblai, la réparation ou reconstruction de murettes, et la création de pistes d'entretien.

Ce projet est d'utilité publique en raison de la vulnérabilité de Bordeaux Métropole aux inondations, le rôle crucial des digues, les obligations réglementaires post-tempête Xynthia, et le respect du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI). Bordeaux Métropole sollicite l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à l'autorisation environnementale et à la déclaration d'utilité publique, ainsi qu'une enquête parcellaire pour la cessibilité des terrains.



Bordeaux Métropole contribue à la végétalisation des cours d'écoles

Délibération 68

La ville de Cenon souhaite améliorer le bien-être des enfants et lutter contre les îlots de chaleur en végétalisant ses cours d'école. Après une première expérimentation réussie à l'école Jean Jaurès, le projet est étendu à six autres écoles : Cassagne, Blum, van Gogh, Michelet, Guesde, et Perrault.

Les objectifs de cette initiative sont d'améliorer le confort des enfants et rafraîchir les espaces, d'intégrer la nature dans les cours pour désimpermeabiliser les sols, et de diversifier les espaces pour encourager de nouvelles pratiques.

Le budget total pour 2024 est de 360 000 € HT, avec un soutien financier de 72 000 € de Bordeaux Métropole dans le cadre des contrats de co-développement. Le financement provient également du Fonds vert, de l'Agence de l'eau, et de la Commune de Cenon, chacun contribuant à hauteur de 108 000 €.



© Bordeaux Métropole

CONTACTS PRESSE

Virginie Bougant
06 27 52 48 69
vi.bougant@bordeaux-metropole.fr

Margot Pinsolles
06 61 80 61 23
m.pinsolles@bordeaux-metropole.fr

bordeaux-metropole.fr

